



Commune de Genolier
Conseil communal

**DÉCISIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 12 décembre 2024**

1. ACCEPTATION du préavis 59/2024

concernant le budget 2025

2. ACCEPTATION du préavis 60/2024

concernant une demande d'un crédit de CHF 771'000.- TTC destiné à financer le remplacement de la conduite d'eau sous pression et de défense incendie située sous la Route de la Colonie

Genolier, le 12 décembre 2024

Conformément aux articles 162 et ss LEPD : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Pour le Bureau du Conseil :

La Présidente

Carine Maeder



La Secrétaire

Laurence Werlen

Présidente : Carine Maeder
Ch. de Bellevue 5
1272 Genolier
079 287 42 07

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch